

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide	
Nom commercial BLUE BLOKKER	Date d'impression: 06.06.2018 Page: 1 von 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Blue Blokker

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Composite durcissant à la lumière pour des applications techniques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

SCHEU DENTAL GmbH
Am Burgberg 20
D-58642 Iserlohn
Tel. +49 (2374) 9288-0
Fax +49 (2374) 9288-90

eMail: service@SCHEU-DENTAL.com

Internet: www.SCHEU-DENTAL.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive (CE) No 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger: GHS07

Mot de signal: attention



Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302	PAR CONTACT AVEC LA PEAU:
P350	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit non soumis à étiquetage selon des Directives européennes.

2.3. Autres dangers

En présence de générateurs de radicaux (e. p. Peroxydes), de substances réductrices et / ou d'ions de métaux lourds
Polymérisation possible avec évolution de la chaleur.

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide	
Nom commercial BLUE BLOKKER	Date d'impression: 06.06.2018 Page: 2 von 8

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description

Préparation des résines acryliques, charges et initiateurs

Numéro EINECS	Description chimique	Concentration
Numéro CAS	Classification selon la directive (CE) No. 1272/2008 [CLP]	
Numéro Index		
Numéro REACH		
72869-86-4	Urethandimethacrylat (UDMA)	> 60 %
	Skin Sens.1, Aquatic Chronic 3; 412	
42594-17-2	Tricyclodecan Dimethanol Diacrylat (TCDDMDA)	< 25 %
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H317 H411	
	Acrylharz	< 10 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319	

Une explication totale des phrases H/P se trouve au point 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

L'aide médicale est nécessaire pour les symptômes qui sont évidemment dus à l'exposition du produit à la peau, aux yeux ou à l'inhalation de ses vapeurs.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Consulter le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation. Consulter le médecin en cas d'irritations de la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes avec les yeux fermées, puis laver abondamment et consulter le médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

phénomènes allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide	
Nom commercial BLUE BLOKKER	Date d'impression: 06.06.2018 Page: 3 von 8

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former: monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Produits de décomposition dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Éliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 7, 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération. Ne pas inhaler la poussière.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé (4 -25 °C).
Peut polymériser sous forte chaleur.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Aucune précaution particulière n'est requise.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide	
Nom commercial BLUE BLOKKER	Date d'impression: 06.06.2018 Page: 4 von 8

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

aucun

Protection des mains

gants (résistants aux solvants)

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	gel
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Point d'éclair	> 100 °C
Inflammation à l'état solide	non applicable
Inflammation à l'état gazeux	non applicable
Température d'inflammation	non déterminé
Auto-inflammation	non applicable
Densité relative	non déterminé
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de répartition n-Octanol/eau (log Kow)	non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En présence d'initiateurs de radicaux libres (peroxydes), de substances réductrices et d'ions de métaux lourds, une polymérisation à chaud est possible.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la lumière

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé (4 -25 °C).

Peut polymériser sous forte chaleur.

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide	
Nom commercial BLUE BLOKKER	Date d'impression: 06.06.2018 Page: 5 von 8

10.5. Matières incompatibles

Oxydant, agent réducteur, métaux lourds, acides, alcalis

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautelement toxique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hautelement toxique

	Valeur /Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
LD50 aiguë	> 2000 mg/kg	rat	OECD 401	Données se rapportant au composant principal
Irritation de la peau	non irritant	lapin	OECD 404	Les détails se referent aux composants majeurs
Irritability eye	non-irritant	rabbit eye	OECD 405	Les détails se referent aux composants majeurs

CAS-No.	Désignation			
	Exposition	Méthode	Dose	Espèces
72869-86-4	Urethandimethacrylat (UDMA)			
	oral	LD50 >2000 mg/kg	rat	OECD 401
42594-17-2	Tricyclodecan Dimethanol Diacrylat (TCDDMDA)			
	oral	LD50 >2000 mg/kg	rat	
	dermique	LD50 >2000 mg/kg	rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets de sensibilisation

Peut provoquer des réactions cutanées allergiques [Urethandimethacrylat (UDMA), Tricyclodecan Dimethanol Diacrylat (TCDDMDA)]

La sensibilisation avec des manifestations allergiques est possible chez les personnes sensibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée et à long terme

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (carcérrogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le produit n'a pas été testé. Les instructions sont dérivées des propriétés des composants individuels.

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide	
Nom commercial BLUE BLOKKER	Date d'impression: 06.06.2018 Page: 6 von 8

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

CAS-No.	Désignation					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
72869-86-4	Urethandimethacrylat (UDMA)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LD50	>10,1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203
42594-17-2	Tricyclodecan Dimethanol Diacrylat (TCDDMDA)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LD50	4,95 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50	1,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50	2,36 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

CAS-No.	Désignation			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
72869-86-4	Urethandimethacrylat (UDMA)			
	Biodégradation	22 %	28	OECD 301 F

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

07 02 08*

Recommandations relatives au produit

Des petites quantités peuvent être polymérisées par la lumière et jetées aux ordures ménagères. Des quantités plus importantes sont à déposer dans des containers d'ordures spéciaux conformément aux règlements en vigueur dans les différents pays.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide Nom commercial BLUE BLOKKER	 Date d'impression: 06.06.2018 Page: 7 von 8
--	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Fournisseurs fiche technique de sécurité, Règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).

Restrictions d'emploi

Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément au § 22 de la loi sur la protection des jeunes travailleurs (JArbSchG).

Respecter les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes (§§4 et 5 MuSchRiv)

Classe de danger pour les eaux

Classe 1 (autoclassement)

Statut

Règle de mélange (VwVwS appendice 4, No. 3)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302	PAR CONTACT AVEC LA PEAU:
P350	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Fiche de Données de sécurité pour la CE selon 1907/2006/EC pour liquide	
Nom commercial BLUE BLOKKER	Date d'impression: 06.06.2018 Page: 8 von 8

Des abréviations / Des acronymes

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50	Lethal concentration, 50 %
LD50	Lethal dose, 50 %

Autre information

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici.